

Appel à candidature pour les membres nommés pour le CCAS

Suite au renouvellement du conseil municipal de Meulan-en-Yvelines, le conseil d'administration du CCAS, composé de 8 sièges, doit lui aussi renouveler ses membres.

Avec pour objectif de rapprocher les citoyens de l'administration pour faciliter leurs démarches, le CCAS participe à l'instruction des demandes d'aide sociale (aide médicale, aide aux personnes âgées, aide aux personnes porteuses de handicap...) et les transmet aux autorités décisionnelles compétentes telles que le Conseil départemental.

Vous souhaitez candidater ? retrouver les modalités ci-dessous.



Conformément aux articles L 123-6 et R 123-7 du Code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la ville de Meulan-en-Yvelines doit être renouvelé à la suite du renouvellement du conseil municipal, qui a, par délibération, fixé à 8 le nombre de membres. Ce Conseil d'administration se compose, pour la durée de la mandature municipale:

- Du Maire, membre de droit
- De 4 membres élus au sein du conseil municipal
- De 4 administrateurs de la société civile membres nommés par le Président du CCAS.

Conformément au code de l'action sociale et des familles, doivent figurer parmi les membres nommés:

- Un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
- Un représentant des associations familiales
- Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département
- Un représentant des associations de personnes handicapées du département

Les associations précitées et leurs représentants sont invités à remettre un dossier de candidature comportant :

- Un courrier de candidature précisant la catégorie représentée
- Une copie des statuts de l'association
- Le nom et les coordonnées du représentant proposé.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- Dûment mandatées par l'association pour la représenter, étant établi que l'association doit avoir son siège dans le département
- Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS, n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS
- Qui ne sont pas membres du Conseil municipal.

Ces propositions devront être adressées au Maire de Meulan-en-Yvelines au plus tard le 08 avril 2026 à 17 heures soit par mail à dirpop-adj@ville-meulan.fr, soit sous pli recommandé avec accusé de réception, ou directement à l'accueil de la Mairie.

Infos pratiques

Mail : dirpop-adj@ville-meulan.fr

adresse : Hôtel de Ville, place Brigitte Gros, 78250 Meulan-en-Yvelines

Document(s)

[appel à candidature CA-CCAS](#)